



## AUGMENTATIONS

Afin d'éviter les décrochages de salaires, la CFTC souhaite une augmentation générale des salaires de la manière suivante :

*En 2016, un(e) conseiller(e) a perçu en moyenne 1592 € par mois* : cette catégorie de collègues est aux premières loges pour subir les effets de la crise, les augmentations de loyers, d'impôts et plus généralement du coût de la vie. La CFTC souhaite qu'un effort particulier soit effectué sur ces derniers et demande une **augmentation générale de 2% pour les employés rémunérés moins de 1 600€, en plus d'une enveloppe d'augmentation individuelle de 1,5% pour les employés.**

**L'encadrement, agents de maîtrise et cadres, qu'ils soient du réseau ou des services centraux percevraient une enveloppe d'augmentation individuelle de 2%.**

**La CFTC souhaite que l'équité soit le maître mot de ces augmentations**, la direction devra prendre en compte les minima et maxima de chaque catégorie de salariés mais aussi ses critères de performance. **Une commission de suivi des notations et augmentations salariales devra être créée** afin de vérifier que ce souhait d'équité a prévalu.

## EQUITE ET COMPREHENSION : LA GRILLE DE SALAIRE

Vous êtes nombreux à demander la construction d'une grille salariale selon les fonctions occupées et l'expérience professionnelle acquise. La **CFTC demande la construction d'une grille salariale** afin que des situations sur lesquelles vous nous alertez régulièrement disparaissent :

Souvent de nouveaux embauchés ne comprennent pas que leur rémunération soit plus élevée que celle de leurs collègues expérimentés exerçant les mêmes fonctions. Ils se déclarent inquiets pour leur évolution. Quant au Personnel expérimenté, légitimement, il ne se sent pas reconnu.

Que dire des collègues qui ont accédé à des responsabilités hiérarchiques après plusieurs années d'expérience, lorsqu'ils encadrent de jeunes entrants qui, à diplômes identiques, ont une rémunération substantiellement supérieure à eux ?

*La proposition de grille de salaire CFTC est annexée à la présente demande*



[cftcsephora@icloud.com](mailto:cftcsephora@icloud.com)

[www.cftc-sephora.fr](http://www.cftc-sephora.fr)



CFTC SEPHORA

Le syndicalisme constructif et positif



## EMPLOI et FORMATION

La CFTC demande **le renforcement des équipes réseau**, surtout sur les « petits magasins » ou magasins atypiques qui connaissent des difficultés à établir des plannings hebdomadaires corrects du fait du sous-effectif.

Afin de remédier aux difficultés de remplacement et parmi des volontaires, il pourrait être constitué des **équipes de renfort régionales** pouvant remplacer des postes vacants (maladie, turn-over, etc.) au niveau d'une région ou d'un bassin d'activité.

Parce que la formation est cœur de Sephora et une des demande récurrente des salariés, la CFTC souhaite que lorsqu'un salarié demande une action de formation, via son Compte Personnel de Formation (CPF), avec pour but d'évoluer au sein de Sephora (aussi bien dans son métier que vers un autre poste), **l'entreprise abonde en heures supplémentaires si le salarié ne dispose pas de suffisamment d'heures sur son CPF.**

## TRANSPORT ET TICKETS RESTAURANTS

Beaucoup de salariés en région, du fait de l'inexistence d'un réseau de transports publics adéquats, sont obligés de se rendre au travail avec leurs véhicules personnels. La CFTC, face à ce constat, demande **l'instauration d'une prime transport** pour ces salariés.

Une **augmentation de 50 cents de la valeur faciale des tickets restaurants, portés à 8,5 €**



## MESURES VIE PERSONNELLE – VIE PROFESSIONNELLE

La CFTC souhaite que la direction engage avec le Comité d'Entreprise ou les organisations syndicales représentatives des discussions autour du **droit à la déconnexion et du télétravail**, afin de répondre à des demandes nombreuses des salariés de Sephora.

De plus en plus de salarié(e)s sont dans une situation difficile, que cela soit sur le plan financier, familial ou émotionnel. La CFTC a demandé la création d'une assistance sociale à destination des salariés de Sephora 2016. Cette année, **la CFTC demande l'instauration d'un fond de solidarité-urgences** accordé en sus des œuvres sociales au CE afin de faire face aux demandes d'aide de collègues, toujours plus nombreuses.

La CFTC demande que soient mises en place **3 journées enfant malade** afin de permettre d'améliorer la conciliation vie personnelle – vie professionnelle mais aussi l'égalité professionnelle. Dans le même but, nous souhaitons la mise en place **de l'équité face aux repos le samedi sur le réseau.**

